

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 avril 2023, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

1382-2023 **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1298-2020 RELATIF AU LOTISSEMENT AFIN DE MODIFIER LA SECTION 2.1, LE CHAPITRE 3 ET LE REMPLACEMENT DE LA SECTION 2.2 ET DU CHAPITRE 4**

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 26 avril 2023, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité. [Règlement d'urbanisme numéro 1382-2023.](#)

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 10 mai 2023.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe